

PRESIDENCE
DU COMITE MILITAIRE DU PARTI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE
DU CONSEIL DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 77/238 du 9 mai 1977
portant détachement de M. GASSAKYS Paul-Pascal,
Administrateur des S.A.F., auprès de l'Office
National Congolais du Tourisme, en qualité de
Directeur.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'acte n° 001/PCT/GMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation
et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur le
solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/130/ME du 9 mai 1962 fixant le régime de rémunéra-
tion des fonctionnaires ;
Vu les statuts du 1er mars 1963 créant l'Office National Congolais
du Tourisme ;
Vu le décret n° 69/440 du 30 décembre 1969 portant nomination de
M. MALEKAT Félix, Attaché des S.A.F. en qualité de Directeur de l'Office National
Congolais du Tourisme ;
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de membres
du Conseil des Ministres ;
Sur décision du Comité Militaire du Parti ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article premier.— Monsieur GASSAKYS Paul-Pascal, Administrateur des S.A.F., est
détaché auprès de l'Office National Congolais du Tourisme, pour y exercer les
fonctions de Directeur, en remplacement de Monsieur MALEKAT Félix.

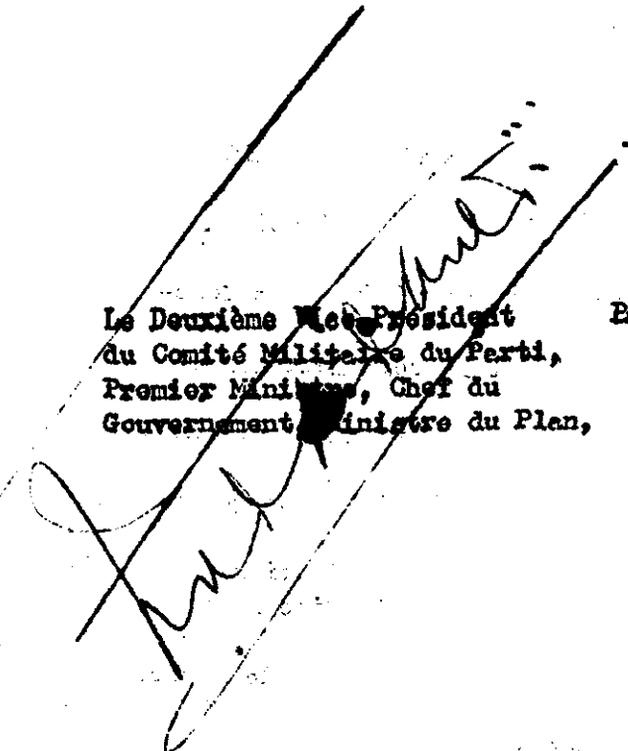
Article 2.— La rémunération de M. GASSAKYS Paul-Pascal, sera prise en charge
par l'Office National Congolais du Tourisme (O.N.C.T.), qui est en outre redevable
envers le Trésor de l'Etat Congolais de la contribution pour constitution des
droits à pension de l'intéressé.

Article 3.— Le présent décret qui prend effet à compter de la prise de service
de l'intéressé, sera publié au Journal officiel de la République Populaire du
Congo.

Fait à Brazzaville, le 9 mai 1977



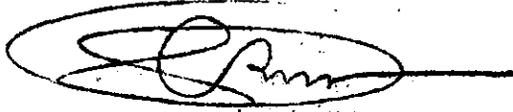
Colonel Joachim YHOMBY-OPENGO.-



Le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan,

Par le Président du Comité Militaire du Parti,
Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres :

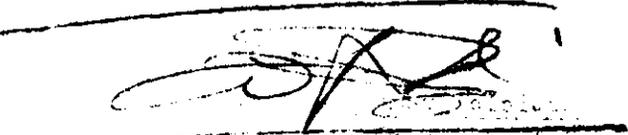
Le Ministre de l'Industrie et du Tourisme,



Saturnin OKABE.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,

Deur Le Ministre des Finances, en mission,
Le Ministre délégué auprès du Premier
Ministre, chargé du Plan



Alphonse MOUISSOU-POUATI.-



Francois BITA.-